

# HEDIOS PERFORMANCE 5

TITRES DE CRÉANCE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE  
DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

.....  
**SOUSCRIPTION :**

**du 12 février 2013  
au 15 avril 2013**

.....

**ÉMETTEUR :**

**BNP Paribas S.A. (S&P A+ /  
Moody's A2 / Fitch A+)<sup>(2)</sup>**

*Le souscripteur supporte le risque  
de crédit de l'Émetteur du produit.*

.....

**DURÉE D'INVESTISSEMENT  
CONSEILLÉE POUR BÉNÉFICIER DE  
LA FORMULE DE REMBOURSEMENT :**

**8 ans**  
(hors cas de remboursement  
automatique anticipé)

*Le souscripteur prend un risque de perte en  
capital non mesurable a priori si le produit  
est revendu avant la date d'échéance ou,  
selon le cas, de remboursement anticipé.*

.....

**ÉLIGIBILITÉ :**

**Compte Titres, contrats  
d'assurance vie et de capitalisation**

*En cas d'investissement via un contrat  
d'assurance vie, l'assureur s'engage  
exclusivement sur le nombre d'unités de  
compte mais non sur leur valeur, qu'il ne  
garantit pas.*

.....

Plusieurs opportunités de remboursement automatique pour un  
gain fixe potentiel de :

**30 % à 2 ans**

**90 % à 6 ans**

(soit un taux de  
rendement annuel brut  
maximal de 14,02 %)

**60 % à 4 ans**

**120 % à 8 ans**

si, après 2, 4, 6 ou 8 ans, l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> se situe au  
moins à 120 % de son niveau d'origine<sup>(1)</sup> (performance de l'indice  
calculée dividendes non réinvestis).

Le souscripteur s'expose à une perte en capital à l'échéance  
si, après 8 ans, l'indice se situe à moins de 60 % de son niveau  
d'origine<sup>(1)</sup>.

Une protection conditionnelle du capital à l'échéance si, après 8  
ans, l'indice clôture au-dessus de 60 % de son niveau d'origine<sup>(1)</sup>.

PRODUIT DE PLACEMENT ALTERNATIF  
À UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE RISQUÉ DE TYPE "ACTIONS"

<sup>(1)</sup> Cours de clôture de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> à la date de constatation initiale du 15 avril 2013.

<sup>(2)</sup> Notations de crédit au 31 janvier 2013.

## Hedios Performance 5 est un produit de placement présentant un risque de perte en capital, proposé aux investisseurs :



- désirant **participer à la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>** (dividendes non réinvestis),
- ayant un objectif de retour sur investissement allant **de 2 ans à 8 ans**, avec un taux de rendement actuariel brut maximal de 14,02 %,
- acceptant un **risque de perte en capital à l'échéance**, dans le cas où l'indice clôture au-dessous de 60 % de son niveau d'origine.

**N.B.** : Le terme "capital" utilisé ici désigne la valeur nominale de Hedios Performance 5, soit 1.000 €. Tous les remboursements présentés (dont les coupons éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais et commissions et avant prélèvements sociaux et fiscalité applicables au cadre d'investissement. Ces remboursements sont conditionnés par l'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur.

### Avantages

- Un mécanisme de remboursement anticipé peut être automatiquement activé tous les deux ans si, à la date de constatation correspondante, l'indice clôture au moins à 120 % de son niveau d'origine.
- Dès lors que le remboursement automatique anticipé est activé, l'investisseur reçoit, en plus de son capital, autant de coupons de 15 % que d'années écoulées depuis l'origine (soit 30 % de coupons si le mécanisme est activé en année 2, 60 % en année 4 et 90 % en année 6).
- Si Hedios Performance 5 dure jusqu'à l'échéance des 8 ans et si à la date de constatation finale l'indice clôture au moins à 120 % de son niveau d'origine, l'investisseur reçoit son capital augmenté de 120 % de coupons (soit 8 coupons de 15 %).
- En cas de remboursement avec coupons, le montant total de ces coupons peut être supérieur à la hausse de l'indice, permettant à l'investisseur d'obtenir un meilleur rendement.

### Inconvénients

- Le produit présente un risque de perte en capital à l'échéance : si à la date de constatation finale l'indice clôture au-dessous de 60 % de son niveau d'origine. Cette perte peut être totale si l'indice cède la totalité de sa valeur.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> : sa performance est calculée sans réinvestissement des dividendes et est donc inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement qui peut varier de 2 à 8 ans.
- Le gain potentiel est plafonné au montant fixe des coupons, même si l'indice enregistre une hausse supérieure à ce montant.
- Seuls les investisseurs qui conservent le produit jusqu'à la date d'échéance ou, selon les cas, de remboursement anticipé, bénéficient des modalités de remboursement décrites ici. Par ailleurs, les rendements obtenus par les investisseurs sur leur placement diffèrent de ceux présentés ici si le produit est acheté à un autre prix que sa valeur nominale hors période de commercialisation.

### Facteurs de risque

#### RISQUE DÉCOULANT DE LA NATURE DU PRODUIT

En cas de revente avant la date d'échéance ou, selon les cas, de remboursement anticipé, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix de vente dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte, notamment, peut être partielle ou totale.

#### RISQUE DE CRÉDIT

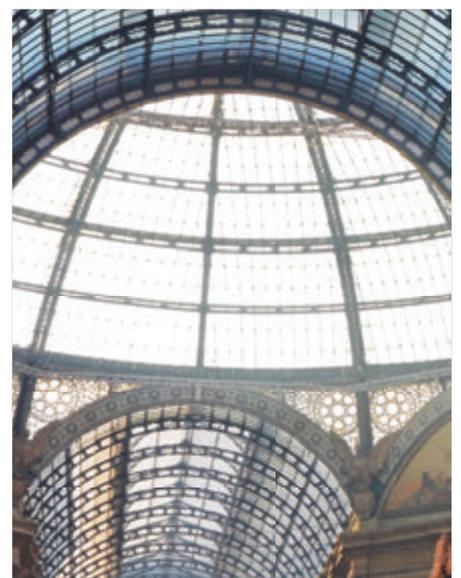
L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement) et à une dégradation de sa qualité de crédit (qui induit un risque de baisse sur la valeur de marché du produit en cours de vie).

#### RISQUE SUR LE MONTANT DE REMBOURSEMENT

Ce montant dépend de la performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> (dividendes non réinvestis).

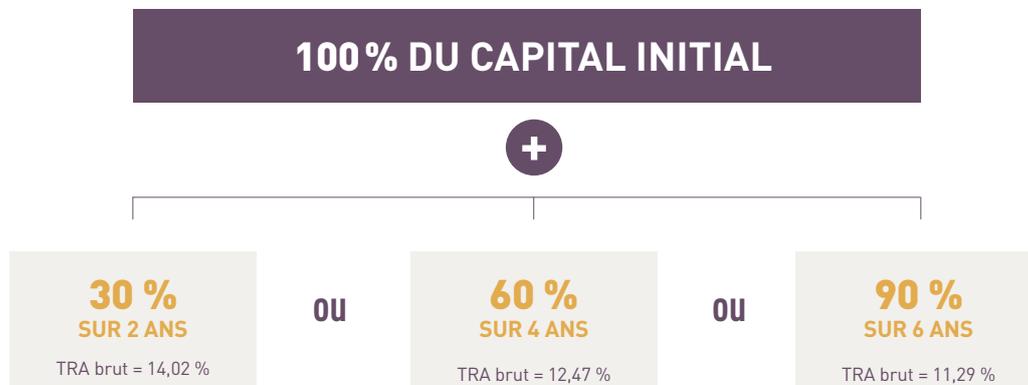
#### RISQUE SUR LE PRIX DE MARCHÉ

La valorisation du produit en cours de vie peut connaître d'importantes fluctuations, en raison de l'évolution, non seulement du cours de l'indice, mais aussi de sa volatilité et des taux d'intérêt.



## Mécanisme de remboursement anticipé | Années 2, 4 ou 6

Après 2, 4 ou 6 ans, aux dates de constatations, si l'indice **Euro Stoxx 50®** clôture **au moins à 120 % de son niveau d'origine**<sup>(1)</sup>, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement déclenché, le produit s'arrête et l'investisseur **recupère alors son capital et perçoit autant de coupons fixes de 15 % que d'années écoulées depuis l'origine** :



TRA : Taux de Rendement Actuariel

## Mécanisme de remboursement à l'échéance | Année 8

À l'issue de l'année 8, le 15 avril 2021, si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé, 3 scénarios sont possibles :

- Si l'indice clôture **au moins à 120 % de son niveau d'origine**<sup>(1)</sup>, l'investisseur récupère à l'échéance son capital investi augmenté de 8 coupons de 15 %, soit un total de **220 % du capital initial**.
- Si l'indice clôture au-dessous de 120 % de son niveau d'origine<sup>(1)</sup>, mais au moins à 60 %, l'investisseur récupère à l'échéance l'intégralité de son capital.
- Si l'indice clôture au-dessous de 60 % de son niveau d'origine<sup>(1)</sup>, l'investisseur récupère à l'échéance le capital diminué de la baisse finale de l'indice. L'investisseur subit donc **une perte partielle ou totale du capital initial**.



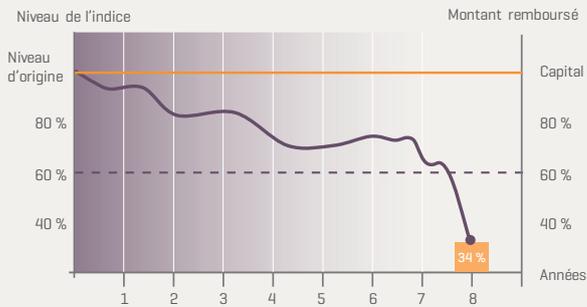
<sup>(1)</sup> Cours de clôture de l'indice à la date de constatation initiale du 15 avril 2013

# Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

**LÉGENDE :** - - - Seuil de protection du capital à l'échéance    — Evolution de l'indice    • Niveau final de l'indice    ■ Remboursement à l'échéance ou anticipé    ■ Coupon    ▨ Fin de vie du produit

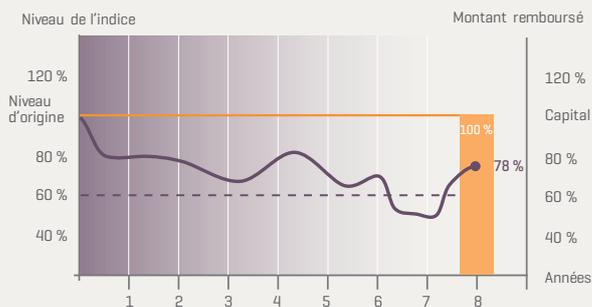
## SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE AU BOUT DE 8 ANS, EXCÉDANT 60 % DE SON NIVEAU D'ORIGINE



- Au cours de la vie du produit, l'indice n'enregistre pas de hausse d'au moins 120% de son niveau d'origine. Il n'y a donc pas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé.
- À la date de constatation finale, l'indice clôture à 34% de son niveau d'origine, soit au-dessous du seuil de protection du capital. L'investisseur reçoit donc à l'échéance 34% du capital.
- Le taux de rendement actuariel brut s'élève à -12,6% (identique à celui de l'indice).

**Dans le cas le plus défavorable où aux 3 dates de constatation l'indice clôturerait au-dessous de 120% de son niveau d'origine et où à la date de constatation finale il céderait l'intégralité de sa valeur, la perte en capital serait totale et le montant remboursé nul.**

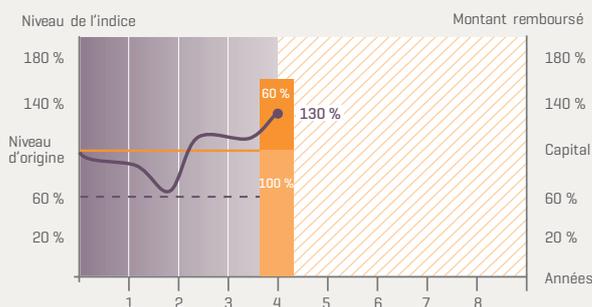
## SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE N'EXCÉDANT PAS 60 % DE SON NIVEAU D'ORIGINE AU BOUT DE 8 ANS



- Au cours de la vie du produit, l'indice n'enregistre pas de hausse d'au moins 120% de son niveau d'origine. Il n'y a donc pas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé.
- À la date de constatation finale, l'indice clôture à 78% de son niveau d'origine, soit au-dessus du seuil de protection du capital. L'investisseur reçoit donc à l'échéance l'intégralité du capital.
- Le taux de rendement actuariel brut s'élève à 0% (contre un taux de rendement actuariel brut de -3% pour l'indice).

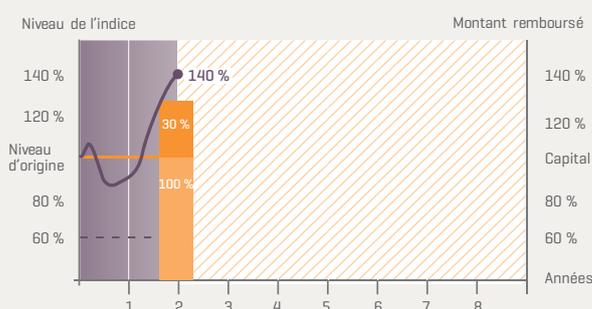
**La valorisation de Hedios Performance 5 est donc très sensible à une faible variation, à l'approche de la date de constatation finale, de l'indice autour du seuil des 60% de son niveau d'origine.**

## SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE AU BOUT DE QUATRE ANS, AU-DESSUS DE 120 % DE SON NIVEAU D'ORIGINE



- Dès la 2<sup>ème</sup> date de constatation (en année 4), l'indice clôture à 130% de son niveau d'origine, soit au-dessus du seuil de déclenchement du remboursement anticipé automatique. L'investisseur reçoit donc, au terme de la 4<sup>ème</sup> année, le capital augmenté de 4 coupons de 15%, soit un total de 160% du capital.
- Le taux de rendement actuariel brut s'élève à 12,47% (contre un taux de rendement actuariel brut de 6,78% pour l'indice).

## SCÉNARIO DE MISE EN ÉVIDENCE DU PLAFONNEMENT DES GAINS : FORTE HAUSSE DE L'INDICE AU BOUT DE DEUX ANS

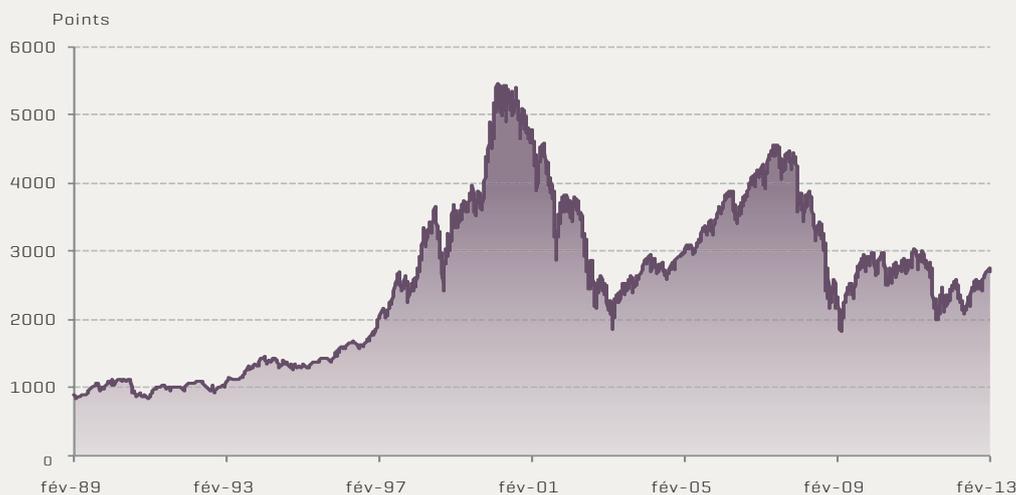


- À la 1<sup>ère</sup> date de constatation (en année 2), l'indice clôture à 140% de son niveau d'origine, soit au-dessus du seuil de déclenchement du remboursement anticipé automatique. L'investisseur reçoit donc, au terme de la 2<sup>ème</sup> année, le capital augmenté de 2 coupons de 15%, soit un total de 130% du capital.
- Le taux de rendement actuariel brut s'élève à 14,02% (contre un taux de rendement actuariel brut de 18,32% pour l'indice).

**Hedios Performance 5** est indexé à la performance de l'indice Euro Stoxx 50®. Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement sur l'Europe et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)).

## Évolution de l'indice Euro Stoxx 50® depuis le 1<sup>er</sup> février 1989

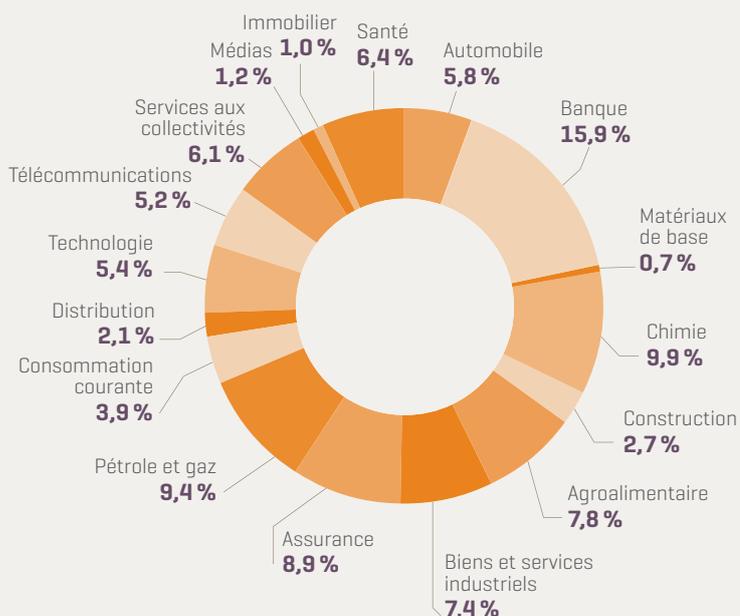
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



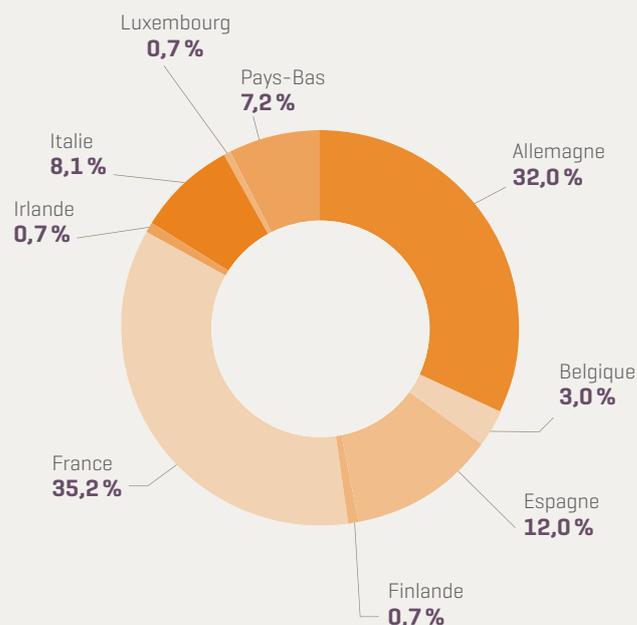
Source : Bloomberg au 04/02/2013

## Répartition sectorielle et géographique

### répartition sectorielle



### répartition géographique



Source : Bloomberg au 04/02/2013

# Principales caractéristiques

CODE ISIN	FR0011412576
FORME JURIDIQUE	Obligations
ÉMETTEUR	BNP Paribas S.A. (A+ / A2 / A+) <sup>(1)</sup>
ARRANGEUR / AGENT DE CALCUL	BNP Paribas Arbitrage S.N.C.
ÉLIGIBILITÉ	Compte Titres et unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
GARANTIE DU CAPITAL	Produit présentant un risque de perte en capital
VALEUR NOMINALE	1.000 €
SOUSCRIPTION	Du 12 février 2013 au 15 avril 2013 Le prix de souscription progressera de 998,30 € au 12 février 2013 à 1.000 € au 15 avril 2013, soit une rémunération au taux annuel équivalent de 1 %.
FRAIS D'ENTRÉE	2 % maximum
COMMISSIONS	Des commissions ont été payées au titre de cette transaction. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant annuel maximum égal à 1 % TTC de l'Emission. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
SOUS-JACENT	Indice Euro Stoxx 50® (code ISIN : EU0009658145)
DATE DE CONSTATATION INITIALE	15 avril 2013
DATES DE CONSTATATION BISANNUELLE	15 avril 2015 (année 2), 18 avril 2017 (année 4), 15 avril 2019 (année 6)
DATE DE CONSTATATION FINALE	15 avril 2021 (année 8)
DATES DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ	29 avril 2015 (année 2), 2 mai 2017 (année 4), 29 avril 2019 (année 6)
DATE D'ÉCHÉANCE	29 avril 2021 (année 8)
VALORISATION	Quotidienne ; le prix de rachat sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres, avec une fourchette achat-vente de 1 %.
LIEU DE COTATION	NYSE Euronext Paris

<sup>(1)</sup>Notations de crédit au 31 janvier 2013

**Hedios Performance 5 s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.**

## Avertissement

Hedios Performance 5 (ci-après les "Obligations") sont des obligations présentant **un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émises par BNP Paribas S.A., ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de NYSE Euronext Paris et pouvant être utilisées comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Obligations. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Obligations exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé.

**Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Obligations avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Obligations à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. Les supports d'information sont composés : du Prospectus de Base, dénommé "Programme d'émission d'Obligations" daté du 15 juin 2012 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers, de ses Suppléments, ainsi que des Conditions Définitives de l'émission. Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique "facteurs de risques" du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Obligations, cette dernière prévaut.** Les supports d'information sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) et sur [www.opportunités-investissement.com](http://www.opportunités-investissement.com). **L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Obligations, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur.** L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que la souscription, le placement, la revente des Obligations décrits aux présentes, pourra intervenir par voie d'offre au public en France.

L'Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com).